

Compte-rendu synthétique du CTM du 16 novembre 2012
--

Le comité technique ministériel, convoqué initialement le 9 octobre 2012, puis le 30 octobre, a finalement été reporté au 16 novembre 2012, à la demande de l'ensemble des organisations syndicales représentées au CTM.

Lors de sa tenue, le CTM peut valablement délibérer en présence de la moitié des représentants du personnel. Étaient présents à l'ouverture de la réunion : les deux membres de droit de l'administration (Laurence ENGEL, directrice de cabinet de la ministre, et Jean-François COLLIN, secrétaire général du ministère) ainsi que les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD Cultures Solidaires, du SNAC-FO, du SNAC-FSU et de l'UNSA, membres titulaires représentant du personnel.

Une représentante de la CFDT-Culture a été désignée secrétaire adjointe de séance.

Onze points étaient inscrits à l'ordre du jour de ce CT ministériel:

- Approbation du procès-verbal du CTM du 10 juillet 2012 ;
- Point d'information relatif au projet de loi de finances pour 2013 et à ses conséquences sur l'emploi, les services et les politiques culturelles ;
- Point d'information relatif à la Directive nationale d'orientation des services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication ;
- Point d'information sur la mission IGAC relative au bilan de la RGPP au ministère de la culture et de la communication ;
- Point d'information relatif à la Maison de l'Histoire de France ;
- Point d'information sur la mise en œuvre des emplois d'avenir au ministère de la culture et de la communication ;
- Point d'information sur le CHSCT ministériel du 4 octobre 2012 ;
- Projet de décret relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C relevant du ministère de la culture et de la communication en application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;
- Projet de décret modifiant le décret n° 2003-446 du 19 mai 2003 portant statut du corps de l'inspection générale des affaires culturelles ;
- Projet de décret portant statut du corps des conservateurs du patrimoine et décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps ;
- Projet d'arrêté relatif à la prorogation du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des chefs de travaux d'art, des

conservateurs généraux du patrimoine et des adjoints techniques des administrations de l'État relevant du ministère de la Culture et de la Communication.

Il a été convenu, lors d'une réunion préparatoire le 12 novembre 2012 que l'état d'avancement des questions et projets abordés au dernier CTM le 10 juillet 2012 serait présenté en début de séance aux représentants du personnel.

Les questions diverses suivantes ont été posées:

Par la CGT (questions transmises en amont de la séance)

- Filiale BNF et numérisation
- RMN : missions et état du réseau avec les musées nationaux
- Mesures RGPP et projets scientifiques des fusions et transformations de structures de la sphère musées, notamment Mucem, Porte dorée, et Sèvres /Adrien Dubouché
- Mucem: statut de l'établissement, nature des emplois
- Sous-traitance : recours et cadrage social
- Association des Arts Décoratifs : dialogue social et droit syndical
- CHSCT : liens entre CHSCT ministériel et CHSCT des structures de droit privé du MCC

Par la FSU :

- plan interministériel pour l'éducation culturelle et artistique

Par SUD Cultures Solidaires :

- la création du MUCEM et les dysfonctionnements au sein de l'association de préfiguration
- politique de numérisation du MCC et Européana
- Forum d'Avignon

Par la CFDT-Culture :

- Positionnement du ministère de la Culture et de la Communication sur la loi relative au patrimoine subaquatique
- Avenir de la mission photo
- Point sur la messagerie INRAP (Google)

1 / Approbation du procès verbal du CTPM du 10 juillet 2012

Secrétaire adjoint de séance : CGT-Culture

Vote pour : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix) ; SNAC-FO (1 voix) ; UNSA (1 voix) ;

Abstention : SUD Cultures Solidaires (2 voix)

2 / Point d'information relatif au projet de loi de finances pour 2013 et à ses conséquences sur l'emploi, les services et les politiques culturelles

Présentation du PLF 2013 par Jean-François COLLIN et échanges sur ce point – *Pas de vote.*

Remarques : Les débats ont notamment porté sur les priorités que le ministère entend défendre face à un budget contraint. Interventions de la directrice de cabinet et de la conseillère en charge des

affaires budgétaires puis interventions de la CGT-Culture, du SNAC-FSU, de SUD Cultures Solidaires et de la CFDT-Culture.

Pause méridienne (13h15)

3 / Point d'information relatif à la Directive nationale d'orientation (DNO) des services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication

Présentation de la DNO par Antoine-Laurent FIGUIERE, chef du département de l'action territoriale. – *Pas de vote.*

Remarques : Une experte de la CGT-Culture a rappelé les décalages entre la réalité vécue dans les services déconcentrés du ministère (et notamment dans les STAP) et les objectifs poursuivis par la DNO. Le souhait a été exprimé d'une DNO plus courte, exposant des objectifs plus hiérarchisés. Intervention du SNAC-FO, de SUD Cultures Solidaires et de la CFDT-Culture.

4 / Point d'information sur la mission IGAC relative au bilan de la RGPP au ministère de la culture et de la communication

Présentation de la lettre de mission de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) par le conseiller de la ministre en charge des affaires sociales, Daniel Guérin – *Pas de vote.*

Remarques : Rappel par les organisations syndicales CGT-Culture et SNAC-FSU des conséquences de la RGPP au ministère.

Un CTM sera organisé début février afin de discuter avec les représentants du personnel des conclusions du rapport de l'IGAC et des suites à y apporter.

5 / Point d'information sur la Maison de l'Histoire de France

Présentation de l'avancée de la dissolution de l'établissement par Laurence Engel, directrice de cabinet de la ministre, et par la Direction générale des patrimoines (Jean-Pascal LANUIT) – *Pas de vote.*

Remarques : Interventions de la CGT-Culture, du SNAC-FSU et de SUD Cultures Solidaires. Un CTM devra se réunir avant la fin de l'année afin d'examiner un projet de décret de dissolution de l'établissement public de la MHF.

Le SNAC-FO quitte la séance (18h).

6 / Point d'information sur la mise en œuvre des emplois d'avenir au ministère de la Culture et de la Communication

Présentation de la mise en œuvre des emplois d'avenir au ministère par le conseiller de la ministre en charge des affaires sociales (Daniel Guérin) – *Pas de vote.*

Remarques : Interventions de la CGT-Culture, du SNAC-FSU et de SUD Cultures Solidaires. Le CTM devra être informé en détail des contrats passés par les établissements publics et fera un suivi de la mise en œuvre de ces emplois d'avenir au ministère.

Des représentants de la CGT-Culture quittent la séance (19h).

7 / Point d'information sur le CHSCT ministériel du 4 octobre 2012

Présentation des débats lors du CHSCTM et des groupes de travail constitués suite à l'instance par Christian NEGRE, sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales –
Pas de vote.

Remarques : Intervention de la CGT-Culture et du SNAC-FSU.

8 / Projet de décret relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C relevant du ministère de la Culture et de la Communication en application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012

Présentation des projets de décrets par Christian NEGRE.

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels a conduit le ministère à effectuer un recensement des agents éligibles à la titularisation et à la Cdisation dans l'ensemble des services et des établissements publics du MCC. Afin de permettre aux agents éligibles de passer des concours, il est nécessaire de déterminer dans un décret les corps auxquels ils peuvent se présenter.

Remarques : Les débats ont porté sur l'exclusion du projet de décret de quelques corps relevant du ministère de la Culture et de la Communication (conservateurs du patrimoine, Architectes urbanistes de l'État et Ingénieurs de recherche).

Vote d'une motion par l'ensemble des représentants du personnel présents dans les termes suivants :
« Les recrutements réservés rentrent dans le calcul du nombre de postes mis aux concours internes et à l'avancement au choix »

Résultats du vote sur le projet de décret:

Vote pour : CFDT-Culture (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix)

Abstention : CGT-Culture (5 voix)

Ne prend pas part au vote : SUD Cultures Solidaires (2 voix)

L'UNSA quitte la séance (20h) puis SUD Cultures Solidaires (20h40).

9 / Projet de décret modifiant le décret n° 2003-446 du 19 mai 2003 portant statut du corps de l'inspection générale des affaires culturelles

Présentation des projets de décrets par Christian NEGRE.

L'entrée en vigueur par décret d'un 8ème échelon dans le corps des administrateurs civils nécessite une modification mineure du décret portant statut du corps de l'inspection générale des affaires culturelles afin de permettre aux administrateurs civils de continuer à pouvoir accéder à ce corps.

Résultats du vote :

Vote pour : CGT-Culture (2 voix) ; CFDT-Culture (3 voix)

10 / Projet de décret portant statut du corps des conservateurs du patrimoine et décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps

Présentation des projets de décrets par Christian NEGRE.

Ce décret fusionne les corps des conservateurs et des conservateurs généraux en créant le corps des conservateurs du patrimoine.

Remarques : Intervention d'une experte de la CFDT-Culture rappelant son opposition à la rédaction actuelle du projet de décret.

Résultats du vote :

Vote unanime contre : CGT-Culture (4 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix)

11 / Projet d'arrêté relatif à la prorogation du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des chefs de travaux d'art, des conservateurs généraux du patrimoine et des adjoints techniques des administrations de l'État relevant du ministère de la culture et de la communication

Présentation de l'arrêté par Christian NEGRE.

Les CAP compétentes à l'égard de ces trois corps n'ont pas été renouvelées en octobre 2011 comme les autres CAP ministérielles. Il est donc nécessaire de proroger leurs mandats qui arrivent à échéance en 2013.

Remarque : Intervention de la CGT-Culture.

Résultats du vote :

Abstention: CGT-Culture (4 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix)

La directrice de cabinet de la ministre rappelle les questions diverses posées par les organisations syndicales et répond aux interpellations des représentants du personnel présents.

Le SNAC-FSU quitte la séance (21h45).

La réunion s'est terminée à 22h15.